

Séance du 14 octobre 2024

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au conseil municipal	en exercice	qui ont pris part à la délibération
33	32	29

Date de la convocation : 08.10.2024

Date d'affichage : 08.10.2024

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture le :

L'an deux mille vingt-quatre et le quatorze octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Michel BISSON, Maire,

PRESENTS : Monsieur BISSON, Madame THOBOR, Monsieur FLAHAUT, Madame LENGARD, Monsieur NIANE, Madame DUCLAU, Monsieur NIATI, Madame LITWINSKI, Messieurs BIANCHI, LAUBERTHE, Madame HULIN, Monsieur GOUET-YEM, Madame VESSAH, Monsieur CAMPEIS, Madame HABERT, Messieurs AGARD, ABDELLAOUI, Madame AUDET, Monsieur EDOM, Madame BITTY KOUAKOU, Monsieur JLASSI, Mesdames THELUS ROSINEL, AWALE GUEDE, BETHUNE, Monsieur NDOYE, Madame ARPACI, Monsieur LAVICTOIRE.

PROCURATIONS : Monsieur VEY pour Madame LENGARD, Madame SOUFI pour Monsieur NIATI.

ABSENTS : Mesdames RHOUN, KOMBO-TSIMBA, Monsieur AMIENS.

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame HULIN.

Objet de la délibération

Modification du tableau des effectifs – Créations de postes

Rapporteur : M. Bisson

N° 2024-61

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code général de la fonction publique,

CONSIDÉRANT qu'il appartient à l'organe délibérant de la collectivité, sur proposition de l'autorité territoriale, de fixer les effectifs des emplois permanents à temps complet ou non,

CONSIDERANT le besoin de recruter deux directeurs de centre de loisirs à temps complet, l'actualisation du tableau des effectifs est nécessaire afin de procéder à sa nomination lorsque tous les emplois sont pourvus ou si les grades n'existent pas au tableau.

Après l'avis de la commission générale en date du 30 septembre 2024,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE,

Article 1^{er} : De créer les postes suivant et d'adopter le tableau des effectifs ainsi modifié présenté en annexe :

Filière Animation :

- 1 poste d'adjoint d'animation principal 1^{ère} classe, catégorie C, à temps complet,
- 2 postes d'animateur territorial, catégorie B, à temps complet,

Article 2 : Précise que les crédits sont inscrits au budget.

Le maire :

- *Certifie, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération.*
- *Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa date de validité.*

Le Tribunal Administratif de Melun peut être également saisi dans les deux mois par l'application internet « Télérecours citoyen » accessible sur le site www.telerecours.fr

POUR EXTRAIT CONFORME
LIEUSAIN, le 14 octobre 2024

Le secrétaire de séance

Nadine HULIN

Le Maire,

Michel BISSON

TABLEAU DES EFFECTIFS AU 14,10,2024

GRADE OU EMPLOIS	CAT	Effectifs budgétaires	Postes pourvus	Dont TNC *
Directeur général des services (DGS)	A	1	1	
Directeur général adjoint des services (DGAS)	A	3	3	
Sous Total		4	4	
FILIERE ADMINISTRATIVE				
Attaché hors classe	A	1	1	
Attaché principal	A	5	5	
Attaché	A	9	4	
Rédacteur principal de 1ère classe	B	4	2	
Rédacteur principal de 2ème classe	B	2	2	
Rédacteur	B	9	5	
Adjoint adm pal de 1ère classe	C	15	14	
Adjoint adm pal de 2ème classe	C	17	14	
Adjoint administratif	C	14	12	
Sous Total		76	59	
FILIERE TECHNIQUE				
Ingénieur hors classe	A	1	0	
Ingénieur principal	A	2	2	
Ingénieur	A	2	0	
Technicien Principal 1ère classe	B	4	4	
Technicien Principal 2de classe	B	3	2	
Technicien	B	5	2	
Agent de maîtrise principal	C	3	2	
Agent de maîtrise	C	5	2	
Adjoint technique principal 1ère classe	C	17	17	
Adjoint technique principal 2ème classe	C	24	8	2
Adjoint technique	C	59	50	10
Sous Total		125	89	12
FILIERE MEDICO SOCIALE				
Assistant soci-éducatif de classe exceptionnelle	A	1	1	
Educateur de Jeunes Enfants de classe exceptionnelle	A	3	3	
Educateur de jeunes enfants	A	5	3	1
Puéricultrice Hors classe	A	1	0	
Infirmier en soins généraux de de classe hors classe	A	1	0	
Infirmier en soins généraux de de classe supérieur	A	1	1	
Infirmier en soins généraux de de classe normale	A	2	2	1
Auxiliaire puériculture de classe supérieure	B	1	1	1
Auxiliaire puériculture de classe normale	B	7	5	2
Agent social principal 2ème classe	C	1	1	
Agent social	C	1	1	
Agent spécialisé principale des écoles mat 1ère classe	C	9	9	
Agent spécialisé principale des écoles mat 2ème classe	C	9	5	
Sous Total		42	32	5
FILIERE ANIMATION				
Animateur Principal 1er Classe	B	3	3	
Animateur Principal 2ème Classe	B	2	2	
Animateur territorial	B	6	4	
Adjoint d'animation pal 1ère classe	C	5	5	
Adjoint d'animation pal 2ème classe	C	19	16	
Adjoint d'animation	C	31	21	1
Sous Total		67	51	1
FILIERE CULTURELLE				
Assistant de conservation du patrimoine principal 1ère classe	B	1	1	
Assistant de conservation du patrimoine principal 2ème classe	B	1	0	
Assistant de conservation du patrimoine	B	1	1	
Adjoint du patrimoine 1ère classe	C	1	1	
Adjoint du patrimoine 2ème classe	C	1	0	
Assistant d'enseignement artistique	B	5	2	4
Sous Total		10	5	4
FILIERE SPORTIVE				
Educateur APS Principal de 1ère classe	B	2	2	
Educateur APS Principal de 2ème classe	B	1	0	
Educateur APS	B	2	0	
Sous Total		5	2	0
POLICE MUNICIPALE				
Brigadier Chef Principal	C	3	1	
Gardien et brigadier	C	5	2	
Sous Total		8	3	
Sous Total		337	245	22